

### Public

- Elèves âgés de 16 à 20 ans présentant des Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) ou mentales et notifiés par la CDAPH\*
- L'ULIS est un dispositif collectif d'aide et soutien à la scolarisation en milieu ordinaire. Sa mise en place et son fonctionnement se réfère à la circulaire n°2015-129 du 21/08/2015.
- C'est un dispositif ouvert qui constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

### Objectifs

- Permettre une scolarisation adaptée qui respecte les besoins et le projet du jeune.
- Accompagner le jeune dans sa construction de jeune adulte autonome en lien avec son environnement.
- Préparer à l'insertion professionnelle

*\*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*

### Mise en place

- L'ULIS apparaît dans le projet d'établissement et fait partie intégrante de l'institution.
- Chaque élève est inscrit dans une classe de référence et en suivra la formation dans tous les cours qui lui sont accessibles avec les adaptations et compensations dont il a besoin.
- La mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est proposée par la coordinatrice en lien avec le jeune, sa famille et l'équipe enseignante.
- Un partenariat avec les professionnels de soins, éducatifs, médico-sociaux permet une prise en charge globale du jeune et une réflexion sur son parcours et ses possibilités d'insertion professionnelle.
- La coordinatrice travaille à temps complet à l'ULIS avec l'aide d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) et l'ensemble des équipes enseignantes et éducatives du lycée.
- Une salle spécifique est à disposition de l'ULIS pour tous les temps de regroupement et accompagnement individualisé. Celle-ci est équipée de quatre postes informatiques avec connexion Internet.